



2023.04072



Madame
Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral de justice
et police (DFJP)
3003 Berne



Notre réf.

Votre réf. /

Date

11 OCT. 2023

Prise de position : Modification d'ordonnances (OERE) concernant la rétention et le soutien financier de la Confédération aux cantons qui gèrent des centres de départ

Madame la Conseillère fédérale,

Le Gouvernement valaisan vous remercie de l'avoir consulté pour la modification citée en objet.

Le projet proposé vise à permettre à la Confédération d'apporter son soutien aux cantons frontaliers confrontés à des entrées illégales massives en Suisse. Le Valais, en tant que canton voisin de la France et de l'Italie, ne peut qu'approuver la modification proposée.

La migration clandestine venant majoritairement du sud, notre canton connaît déjà un système de logement temporaire permettant la remise des personnes entrées illégalement sur son territoire aux autorités italiennes. Or, il apparaît aujourd'hui, qu'en cas d'arrivées massives, le dispositif mis en place ne pourra pas répondre aux exigences d'un hébergement décent des personnes concernées et de leur remise en respect des termes de l'accord de réadmission signé entre la Suisse et l'Italie.

Une évaluation récente estime que plus de 1 million de personnes séjournent clandestinement en Italie. Si le gouvernement italien devait prendre des mesures plus restrictives à l'encontre de ces personnes, ce qui semble être la tendance dans le contexte actuel, il se pourrait que ces dernières se déplacent vers le nord pour y chercher un nouvel accueil en Europe. Le passage dans notre pays d'un quart de ces personnes mettrait la Suisse dans une situation tendue.

La mesure projetée est appropriée en l'état actuel mais doit pouvoir être adaptée dans l'éventualité d'une situation telle que décrite ci-dessus.

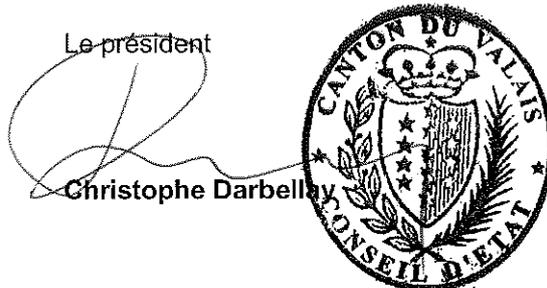
Le Valais n'est certes pas confronté à une migration illégale telle que connaît le canton du Tessin. Toutefois, sa position géographique et la forme de son territoire ont nécessité des adaptations pour le Simplon, à Brigue et au Grand-Saint-Bernard en particulier. Depuis de nombreuses années, des personnes sont logées une voire deux nuits pour être reprises en charge par l'Italie dans le cadre de la réadmission locale. Comme pour le Tessin, ces mesures permettent d'éviter que la Suisse ne

devienne un pays de transit de clandestins. Sous cet angle, l'aide financière et/ou avec un dispositif douanier renforcé participe aux intérêts de tous les cantons suisses.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent courrier, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président



Christophe Darbellay

La chancelière



Monique Albrecht

Copie à vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch